

MAITRE D'OUVRAGE

IMMO CCI
Site de l'Agropole
47310 ESTILLAC

ARCHITECTE

MAITRE D'ŒUVRE



ARCHI CONSEIL
ARCHITECTURE

ARCHI CONSEIL
3 Place Armand Fallières
47000 AGEN

ECONOMISTE



INGENIERIE CONSEIL
SOLUTIONS POUR L'AGROPOLE

INGENIERIE CONSEIL
29, Rue Lamouroux
47000 AGEN



PROJET :

IMMO CCI- TRAVAUX DE RENOVATION DE BUREAUX SUD MANAGEMENT

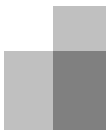
Site de l'Agropole - 47310 ESTILLAC



C.C.T.P



LOT : N° 02 MENUISERIES EXTERIEURES



Dossier : 250090
Phase : DCE
Date : 21/04/2026

SOMMAIRE DU LOT

02 MENUISERIES EXTERIEURES.....2

02.1 GENERALITES.....	2
02.1.1 OBJET DU PRESENT DESCRIPTIF	2
02.1.2 TEXTES DE REFERENCES	2
02.1.3 PRESENTATION DES OFFRES	3
02.1.3.1 Compositions des propositions	3
02.1.3.2 Présentation du prix	3
02.1.4 DIVERS.....	3
02.1.4.1 Compte prorata - Dépenses communes	3
02.1.4.2 Engins de levage - Sécurité.....	3
02.1.4.3 Gestion des déchets, nettoyage et repliement.....	4
02.1.4.4 Dossier des ouvrages exécutés	4
02.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	4
02.2.1 MUR RIDEAUX BUREAUX.....	6
02.2.1.1 Étude exécution, relevé et DOE	6
02.2.1.2 Dépose et évacuation mur rideaux existant	6
02.2.1.3 Fourniture et pose d'un mur rideaux compris toutes sujétion de finition et d'étanchéité	7
02.2.2 HALLE TECHNIQUE	7
02.2.2.1 Dépose Chassis fixe vitré, Dim. 2,85x1.60ht.m	7
02.2.2.2 Adaptation allège sur paroi en bac pour la création d'accès	8
02.2.2.3 Châssis fixe, Dim. 0,87x1.60ht.m.....	8
02.2.2.4 Porte vitrée 1 vantail IS 1UP, Dim.0.93x2,15ht.m + imposte vitrée 0.45ht	8
02.2.2.5 Porte vitrée 1 vantail IS 1UP, Dim.0.93x2,15ht.m + imposte vitrée 2.85x0.45ht et 2 x châssis latéraux 0.93x2.15ht	9



02 MENUISERIES EXTERIEURES

02.1 GENERALITES

02.1.1 OBJET DU PRESENT DESCRIPTIF

Le descriptif du présent lot concerne les travaux du présent lot à exécuter pour les travaux de TRAVAUX DE RENOVATION DU CENTRE DE FORMATION SUD MANAGEMENT ENTREPRISE sur le Site de l'Agropole 47310 ESTILLAC pour le compte de SCI IMMO CCI.

Les travaux seront exécutés suivant le planning d'exécution prévisionnel joint au dossier de consultation des entreprises. L'entrepreneur devra, durant la période de consultation, informer le maître d'œuvre de toutes anomalies, erreurs ou omissions qu'il aurait pu constater dans le dossier du concepteur.

Passée cette période de consultation, et en tous cas, après signature du marché, l'entrepreneur ne pourra prétendre à aucune plus-value du fait d'imprécisions ou d'erreurs.

Il sera réputé avoir rectifié lui-même ces erreurs, imprécisions et omissions lors de l'établissement de ses propres plans de chantier et avoir inclus dans son prix toutes prestations de parfait achèvement des travaux.

02.1.2 TEXTES DE REFERENCES

Les prescriptions du présent lot tiennent compte des dernières directives réglementaires, à savoir :

- ➔ L'application volontaire des normes (Article 17 du Décret N° 2009-697) sauf pour celles qui sont d'application obligatoire suivant la liste AFNOR.
- ➔ « Rendre contractuels de manière explicite les normes d'application volontaire ainsi que les DTU qui sont jugés pertinents pour les ouvrages à construire » (Recommandation sur la rédaction des spécifications techniques - mai 2012).

Les spécifications générales de ce document sont donc réduites en conséquence.

Chaque article de chaque ouvrage fait appel soit :

- ➔ A un règlement, une norme ou un DTU, si l'ouvrage entre dans son champ d'application.
- ➔ Aux dispositions de mises en œuvre, de tolérances, finitions, etc. d'un règlement, d'une norme ou d'un DTU, si l'ouvrage n'entre pas dans son champ d'application. Dans ce cas, l'entreprise décidera sous quel Avis Techniques, A Tec, Solutions technique, Classements, Certifications, etc. elle réalisera l'ouvrage. Elle présentera son choix à la remise de son offre accompagnée des justificatifs correspondants.

Le rattachement de l'article à un DTU, dans son champ d'application ou hors champ d'application, engendre :

- ➔ L'application du cahier des clauses spéciales correspondant, pour les travaux dus par l'entreprise et les travaux ne faisant pas parti du marché, sauf stipulations contraires dans le présent document.
- ➔ Les références normatives s'y rattachant.

Dans le cas d'un marché public, conformément à l'article R2111-7 du CCP 2019, une spécification technique pourra faire mention d'un mode ou procédé de fabrication particulier ou d'une provenance ou origine déterminée, référence à une marque, à un brevet ou à un type et suivant le cas :

- ➔ Si elle est justifiée par l'objet du marché, l'entreprise s'engagera à respecter cette prescription.
- ➔ Si exceptionnellement, dans le cas où une description suffisamment précise et intelligible de l'objet du marché n'est pas possible sans elle, accompagnée des termes : " ou équivalent ", l'entreprise a obligation de présenter le choix à sa réponse, accompagné de fiches techniques ou tout autre moyen d'identification.



Tout texte d'application obligatoire (codes, lois, décrets, arrêtés, normes, etc.) ne seront pas cités dans ce document.

02.1.3 PRESENTATION DES OFFRES

02.1.3.1 Compositions des propositions

La partie technique du dossier doit comprendre séparément un devis estimatif quantitatif détaillé et complet faisant également fonction de bordereau de prix, c'est la décomposition du prix global et forfaitaire.

02.1.3.2 Présentation du prix

La décomposition du prix global et forfaitaire est obligatoirement présentée sur le cadre faisant partie du présent dossier, ce document devant être intégralement rempli.

Sont donc indiqués, notamment, les prix unitaires posés, compris toutes sujétions, de tous les équipements et ouvrages.

Il n'y a pas de rubrique "divers" (hormis, le cas échéant, celles déjà mentionnées).

Il est rappelé que les prix s'entendent y compris toutes sujétions.

Modalités de remplissage du cadre DPGF étant précisées que toute proposition non conforme à ces modalités ne peut être prise en considération :

- Le cadre du devis "DPGF" doit être complété par l'entrepreneur soumissionnaire à l'aide de ses prix unitaires et des quantités qu'il a estimé et qui deviennent forfaitaires.
- Le mode d'évaluation des ouvrages est effectué à partir des unités précisées dans le cadre de détail.
- Toute rubrique considérée sans objet par le soumissionnaire est rayée par des traits obliques.
- Toute rubrique manquante et devant être ajoutée l'est dans les emplacements libres avec un graphisme différent afin de bien ressortir.
- Pour des commodités de gestion informatique, le cadre DPGF peut être recopié mais alors intégralement sans omission ni modification ; les rubriques sans objet sont rayées comme indiqué ci-avant ; les rubriques ajoutées le sont comme indiqué ci-avant, c'est à dire dans un graphisme nettement différent afin de bien ressortir.
- Les prix unitaires comprennent toutes les prestations définies à l'article correspondant du devis descriptif ainsi que toutes les dépenses générales définies dans ces mêmes documents et dans le CCAP.
- Le document DPGF doit être entièrement rempli, ainsi que la colonne Qt. Ent.
- Les prix sont donnés hors taxes.
- Les prix unitaires sont indiqués posés y compris toutes sujétions d'adaptation du site et des interfaces avec les éventuels autres lots.
- Les prix unitaires comprennent également toutes les prestations définies aux articles du chapitre 4.DIVERS du présent CCTP,
- Les prix unitaires comprennent également toutes les prestations définies aux articles du CCTP00 PRESCRIPTIONS GENERALES.
- Les quantités MOE sont à titre indicative, l'entreprise engage sa responsabilité sur les quantités renseignées de la colonne entreprise.

02.1.4 DIVERS

02.1.4.1 Compte prorata - Dépenses communes

Le présent article prend en compte le montant pour la rémunération du compte prorata.

Réglementation et justificatif des dépenses globales suivant indications du CCTP00.

02.1.4.2 Engins de levage - Sécurité

Chaque entreprise assurera par ses propres moyens pour la manutention de ses matériaux et la pose/mise en œuvre de ses ouvrages, ainsi que l'ensemble des sécurités nécessaires à l'exécution de ces travaux. Aucune grue ou moyen de levage commun est prévu au marché.

Toutefois, l'entreprise disposant de moyens de levage pouvant servir aux autres corps d'état le cas échéant, ne pourra en refuser la location à ceux-ci dès lors qu'ils en feraient la demande en temps utile.

02.1.4.3 Gestion des déchets, nettoyage et repliement

L'entreprise assurera de manière journalière le nettoyage des locaux et l'évacuation de ces propres gravats suivant les conditions fixées au CCTP 00 PRESCRIPTIONS GENERALES.

L'entreprise devra le nettoyage complet de l'ensemble de ses ouvrages.

NOTA IMPORTANT :

Chaque entreprise devra donc après intervention, l'enlèvement de ses propres déchets (emballages, palettes, chutes de matériaux, etc....) de leur zone de travail et la mise en évacuation par leur propre moyen suivant les conditions fixées au CCTP00.

Rappel : Aucune benne de chantier n'est prévue au marché.

Ces opérations afin de maintenir un chantier propre sont à réaliser quotidiennement.

02.1.4.4 Dossier des ouvrages exécutés

Réalisation du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE et DIUO).

Suivant pièces administratives et CCTP 00 PRESCRIPTIONS GENERALES.

02.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

1- Préconisations de mise en œuvre :

Exécution et pose des menuiseries :

Toutes les menuiseries extérieures seront fabriquées et assemblées en atelier.

Les menuiseries extérieures sont équipées de dormant faisant tapées. Elles seront pourvues de couvre-joints situés à l'intérieur des locaux et comprendront une étanchéité silicone périphérique.

Ces ouvrages seront fournis et mis en œuvre par l'entreprise titulaire du présent lot, avec interposition de produit de calfeutrement étanche.

Toutes les menuiseries comporteront, outre les fournitures dues au titre du D.T.U., les pareclozes nécessaires, les joints spécialement conçus par le constructeur pour la pose des vitrages, les joints plastiques de calfeutrement et feuillures finies.

Toutes les parties vues des menuiseries présenteront un même aspect et une même qualité.

Les menuiseries dont les dimensions décrites sont supérieures à celles de l'Avis Technique devront faire l'objet d'un P.V. au banc d'essai certifié par le C.S.T.B. en présence d'un représentant du Bureau de Contrôle.

Trous scellements réservations :

L'entrepreneur devra se conformer aux prescriptions de l'article des généralités communes relativement aux délais prévus pour l'état des réservations et scellements dans les maçonneries d'une part, l'étanchéité de ces ouvrages avec les autres corps de métier d'autre part et le mode d'exécution des trous et scellement.

Résistance mécanique :

Les ouvrages, leurs ensembles et différents constituants devront supporter et résister, sans déformation ni détérioration susceptible de nuire à leur fonctionnement ou à leur conservation, aux utilisations, sollicitations, chocs et pressions exercés par des agents ou des personnes provenant de l'extérieur ou de l'intérieur du bâtiment.

Contact Aluminium - Acier :

Le contact aluminium / acier sera évité, soit par traitement de l'acier (galvanisation, cadmiage, peinture pigmentée au zinc), soit en isolant l'aluminium de l'acier par interposition de joint.

La visserie employée sera en acier inoxydable.

Étanchéité :

Au pourtour et entre les ouvrages de façade, incombant au présent lot, ainsi qu'entre ces mêmes ouvrages et ceux d'un autre corps d'état, l'étanchéité devra être assurée par tout système approprié (joints à la pompe, joints préformés, mastics, etc...).

Les ouvrages dans leur ensemble (fenêtres, châssis, remplissages, assemblages, joints etc...) quels que soient leurs types de matériaux et constituant devront, dans les limites des classes d'étanchéité demandées, interdire toute infiltration d'eau.

Les joints et assemblages, tant par leur forme que constitution, seront prévus en conséquence et des conduits de reprises devront être disposés pour l'écoulement des eaux. Ces enduits devront être accessibles en vue de leur nettoyage.

Toutes les dispositions seront prises pour que le rejet des eaux de condensation vers l'extérieur soit assuré. Résistance au vent et pressions brusques. Classe V 2.

Chaque élément et leurs ensembles devront avoir les sections et formes nécessaires pour résister aux charges produites par les pressions et dépressions dues au vent.

Des essais pourront être effectués et si les résultats ne donnaient pas entière satisfaction, l'entrepreneur devrait toutes les améliorations de ses fournitures, sans supplément de prix, jusqu'à l'obtention de l'étanchéité et isolation requises.

Quincaillerie - Accessoire :

Les pièces mobiles et mécanismes seront soigneusement graissés ou huilés avant pose et parfaitement équilibrés après pose.

Les entailles auront les dimensions, tant en épaisseur qu'en largeur et longueur, des pièces qu'elles sont appelées à recevoir.

Les pièces d'articulation et la visserie sont traitées en acier inoxydable. Les têtes de vis et de boulons, sauf indications contraires traitées par tête cylindrique à écrou creux.

Vérification et révision :

Avant la pose de ses ouvrages, l'entrepreneur procédera :

☐- À la vérification de l'équerrage des cadres.

☐- À la rectitude des profils.

Après la pose, il procédera :

- À la vérification des jeux et réglages entre dormants et ouvrants et de leurs organes de condamnation.

☐- Au contrôle des points d'articulation ou rotation et à leur graissage éventuel.

Avant réception, l'entrepreneur procédera :

☐- À une vérification générale de ses ouvrages.

☐- À l'échange et à la remise en place de toutes les pièces défectueuses.

Il veillera tout particulièrement :

☐- À donner les jeux suffisants aux parties mobiles.

☐- À régler les fermes portes.

☐- À remplacer les vitrages ou tout autre élément de remplissage brisé ou gauchi de son fait.

☐- À refaire les ouvrages ne donnant pas entière satisfaction.

- À exécuter tout joint et calfeutrement qui s'avèreraient nécessaire, tant des points de vue étanchéité à l'air, à l'eau et au vent, que des points de vue sécurité incendie ou isolation phonique.

☐- À régler l'équilibrage des ouvrants.

☐- À revoir les assemblages qui s'ouvriraient ou les désaffleurements qui surviendraient. ☐ À remédier aux décollements des parois ou revêtements.

Protections provisoires de chantier :

Les menuiseries seront protégées au moyen de films ou de bandes adhésives, qui seront enlevées par l'entreprise du présent lot à la demande de l'Architecte.

2 - Qualité des matériaux :

Critères physiques et mécaniques :

Selon respect des réglementations en vigueur et de l'étude thermique. Se référer aux prescriptions communes T.C.E.

Contrôle des matériaux :

L'entrepreneur est tenu de produire toutes justifications de provenance et de qualité des matériaux qui sont demandées en vue d'être soumis à l'agrément du Maître d'œuvre.

Échantillons :

L'entrepreneur devra présenter à l'approbation du maître d'œuvre avant toute exécution, tous les échantillons et modèle demandés par le maître d'œuvre pour faire son choix devront être présentés.

Cette présentation et tous les frais y afférant sont dus au titre du présent lot.

Tous les objets de quincaillerie feront impérativement l'objet d'une présentation d'échantillon avant tout commencement d'exécution.

Les échantillons devront rester au bureau de chantier pendant toute la durée des travaux.

3 - Limites de prestations :

Travaux divers a la charge du présent lot :

Toutes les fournitures et travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages seront prévus, ce descriptif n'étant pas limitatif. Seront dus également tous les documents graphiques, notes de calculs et essais. D'une manière générale, tous les travaux entraînés par une modification apportée par le titulaire du présent lot à la solution de base faisant l'objet de l'appel d'offres seront obligatoirement exécutés par les titulaires des lots spécialisés sous la responsabilité et à la charge du titulaire du présent lot.

Réception d'autres ouvrages :

Avant exécution de ses propres travaux, l'entrepreneur du présent lot devra vérifier les ouvrages exécutés par les autres corps d'état. Sans remarques de sa part, il prendra à sa charge toutes les sujétions nécessaires afin que ses propres travaux soient réalisés dans les règles de l'art.

Le fait de "Poser", entraîne l'acceptation sans réserve de l'état des supports réalisés par les autres lots.

Nettoyage :

Après chaque intervention, les entrepreneurs devront enlever les gravats et déchets de matériaux dans les bâtiments ainsi que sur l'ensemble de la parcelle et de la voirie publique

L'entreprise devra respecter la charte chantier propre et fournir tous les documents nécessaires, notamment concernant la traçabilité des déchets.

Si le maître d'œuvre constate un manquement aux règles de nettoyage, il fera exécuter sans délai ce travail par une entreprise de son choix, aux frais du défaillant.

02.2.1 MUR RIDEAUX BUREAUX

02.2.1.1 Étude exécution, relevé et DOE

L'entrepreneur devra, à ses frais, faire établir les plans d'atelier par son propre bureau d'études ou par un B.E.T de son choix, à soumettre à l'agrément préalable du Maître d'Œuvre.

Les études, les dessins d'atelier et de détails seront établis conformément à ses propres méthodes d'exécution, dans le cadre du présent descriptif. Avant toute exécution, l'entrepreneur établira et soumettra à l'agrément de l'Architecte et du bureau de contrôle, tous les dessins et notes de calcul qui comprendront pour chaque ouvrage : un descriptif, l'évaluation des charges permanentes ainsi que celles des surcharges, le calcul des éléments de l'ouvrage, détermination des efforts et des contraintes maxima, stabilité au flambement, etc...

Étude d'exécution, comprenant :

- Plans d'ensemble
- Carnets de détails et d'assemblages
- Notes de calcul et justification des dimensionnements
- DOE (*Documents d'exécution : notes de calcul, plans d'ensemble, plans de détails, plans de calepinage.* Matériaux : avis techniques, notices d'entretien et de fonctionnement des matériels, et matériaux mis en œuvre. La liste des agréments de toute nature et les certificats correspondant.).

02.2.1.2 Dépose et évacuation mur rideaux existant

La mise en œuvre de la dépose du mur rideau existant comprendra:

- échafaudage mobile ou nacelle et protection provisoire par bâchage
- dépose des capots serreurs et les joints si besoin
- dépose des vitrages
- dépose des panneaux de façade
- dépose des montants et traverses
- dépose des encadrements, des pièces d'appui
- dépose des pièces de seuil en tôle laquée en façades
- dépose avec soin des châssis ouvrants vitrés
- dépose des isolants
- l'évacuation et le triage des matériaux dans des décharges publiques réglementaires agréés
- chargement et évacuation des déblais à la déchetterie.



Les travaux seront réalisés avec toutes les précautions nécessaires pour ne pas détériorer les supports existants, les ouvrages conservés, équipements et réseaux en place.

À l'issue de la dépose, les supports devront être laissés propres, sains, secs et aptes à recevoir le nouveau mur rideau, sans aspérités ni résidus susceptibles de nuire à la bonne exécution des travaux ultérieurs.

L'entrepreneur prendra les dispositions nécessaires pour l'étalement et le maintien de la stabilité structurelle

LOCALISATION

Aile droite du bâtiment

02.2.1.3 Fourniture et pose d'un mur rideaux compris toutes sujétion de finition et d'étanchéité

Mise en œuvre suivant :

La mise en œuvre sera conforme au DTU 33.1 Façades et Rideaux
Préconisations du fabricant, règles de l'art, avis technique.

Fourniture et pose de murs rideaux de type grille en aluminium thermolaqué à rupteur de pont thermique de chez TECHNAL (TENTAL 50 TT) ou équivalent dont les caractéristiques techniques seront les suivantes :

Performance thermique suivant exigences BET

Performance AEV: L'ensemble menuisé sera justifié par la situation géographique du projet.

Ossature : constituée de profilés porteurs verticaux de 50mm en aluminium

Vitrage double : 71/38/16 Argon et à isolation thermique

*Dimensions de ces ensembles : suivant plans.

Ouvrant, porte à la française avec ferme porte et butée, fenêtres suivant plans

Formes géométriques: Suivant documents graphique d'architecte.

Coloris : teinte au choix de l'architecte.

L'assemblage traverse-traverse sera réalisé par la mise en œuvre de raccord adapté au mode de pose (pose de face ou à l'avancement).

L'isolation thermique de 50 mm est assurée par un profilé isolant continu en ABS posé entre la structure et les serreurs extérieurs.

Toutes les sujétions de tôle d'habillage ou baguettes pour finition des divers calfeutrements et étanchéité seront prévues.

Y compris toutes sujétions d'exécution et de parfaite finition.

Le fabricant du système constructif qui fournira l'entreprise adjudicataire du présent lot devra être en mesure de fournir le certificat ISO 14001.

02.2.2 HALLE TECHNIQUE

02.2.2.1 Dépose Chassis fixe vitré, Dim. 2,85x1.60ht.m

La prestation comprend la dépose et l'évacuation d'un châssis fixe existant de dimensions 2,85m × 1,60ht, y compris tous les éléments constitutifs.

- dépose soignée du châssis et de ses vitrages,
- dépose des dormants, fixations et accessoires,
- dépose des joints, calfeutrements et habillages éventuels,
- protection des ouvrages conservés,

tri, évacuation et traitement des déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Les travaux seront réalisés avec toutes les précautions nécessaires afin d'éviter toute dégradation des supports et ouvrages environnants.

À l'issue des travaux, les tableaux seront propres, sains et prêts à recevoir les ouvrages neufs

LOCALISATION

Accueil et salle d'essais de la halle technique



02.2.2.2 Adaptation allège sur paroi en bac pour la création d'accès

La prestation comprend l'adaptation de l'allège existante sur paroi en bac en vue de la création d'un accès.

- découpe du bac existant aux dimensions de l'ouverture,
- dépose des éléments nécessaires à la création de l'accès,
- renforts et reprises de structure si nécessaire,
- réalisation de l'allège et mise à niveau du support,
- traitement des arêtes, habillages et finitions dito existant,
- protection des ouvrages conservés,
- évacuation des déchets.

Les travaux seront réalisés avec toutes les précautions nécessaires afin de ne pas altérer les ouvrages existants.

À l'issue des travaux, l'ouverture sera propre, stable et apte à recevoir les ouvrages de fermeture ou d'accès.

LOCALISATION

Accueil et salle d'essais de la halle technique

02.2.2.3 Châssis fixe, Dim. 0,87x1.60ht.m

Mise en œuvre suivant :

DTU 36.5 Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures.
Préconisations du fabricant, règles de l'art, avis technique.

Fourniture et pose d'un châssis fixe, dont les caractéristiques techniques exigées sont les suivantes :

Châssis fixe, Dim.ht.0.1.60x0,87m :

- Châssis fixe, profils en aluminium laqué couleur dito existant,
- Profils à rupture de pont thermique,
- Double vitrage clair feuilleté P5A de type SP10,
- Compris montants, traverses, renforts, ect...,
- Compris tapées d'isolation avec système compatible avec l'isolation thermique par l'intérieur,
- Y compris toutes sujétions de fixations, d'habillages et d'étanchéité (bavettes, tapées, etc...).
- Formes géométriques : Suivant documents graphique d'architecte.

Protection solaire et fermeture :

- Aucune

Habillage :

- Habillage intérieur et/ou extérieur périphérique en linteau, tableaux et appuis de même RAL que l'ensemble, si nécessaire.

Contact feuillure :

- Aucun (absence d'ouvrant)

Dimension totale de l'ensemble :

- Largeur : 0,87m,
- Hauteur : 1.60m,

LOCALISATION

Salle d'essais de la halle technique

02.2.2.4 Porte vitrée 1 vantail IS 1UP, Dim.0.93x2,15ht.m + imposte vitrée 0.45ht

Mise en œuvre suivant :

DTU 36.5 Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures.
DTU 39 Travaux de vitrerie-miroiterie
Préconisations du fabricant, règles de l'art, avis technique.

Fourniture et pose d'un ensemble vitrée comprenant une porte vitrée 1 vantail IS 1UP, dont les caractéristiques techniques sont les suivantes :

Porte vitrée 1 vantail Dim.ht2,15x0.93m + imposte vitrée 0.45ht :

- Porte IS à 1 vantail ouvrants IS 1UP avec profils en aluminium laqué de couleur dito existant,
- Profils à rupture de pont thermique,
- Compris tapées d'isolation avec système compatible avec l'isolation thermique par l'intérieur,
- Compris parecloses adaptées au double vitrage,
- Double vitrage clair feuilleté P5A de type SP10, vitrophanies et bandes de visualisation réglementaires,
- Quincaillerie : passage 90cm mini, barre antipanique intérieure, ferme porte, serrure 3 points, compris plaques, rosace, etc...Manœuvre dans les règles d'accessibilité PMR et IS, Vantail semi-fixe avec crémone pompier. Pas d'ouverture possible depuis l'extérieur,
- Butoir de porte aluminium brossé et caoutchouc fixé sur élévation ou sol.
- Compris montants, traverses, renforts, ect...,
- L'ensemble conforme aux réglementations d'accessibilité PMR et IS,
- Y compris toutes sujétions de fixations, de précadres, d'habillages et d'étanchéité (bavettes, tapées, etc...),
- Formes géométriques : Suivant documents graphique d'architecte.

Protection solaire et fermeture :

- Aucune

Habillage :

- Habillage intérieur et/ou extérieur périphérique en linteau, tableaux et appuis de même RAL que l'ensemble, si nécessaire.

Contact feuillure :

- Aucun (présence de ferme porte sur ouvrant).

Dimension totale de l'ensemble :

- Largeur : 0.93m
- Hauteur : 2,60m

LOCALISATION

Salle d'essais de la halle technique

02.2.2.5 Porte vitrée 1 vantail IS 1UP, Dim.0.93x2,15ht.m + imposte vitrée 2.85x0.45ht et 2 x châssis latéraux 0.93x2.15ht

Mise en œuvre suivant :

DTU 36.5 Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures.
DTU 39 Travaux de vitrerie-miroiterie
Préconisations du fabricant, règles de l'art, avis technique.

Fourniture et pose d'un ensemble vitrée comprenant une porte vitrée 1 vantail IS 1UP, dont les caractéristiques techniques sont les suivantes :

Porte vitrée 1 vantail Dim.ht2,15x0.93m + imposte vitrée 2.85x0.45ht et 2 x châssis latéraux 0.93x2.15ht :

- Porte IS à 1 vantail ouvrants IS 1UP avec profils en aluminium laqué de couleur dito existant,
- Profils à rupture de pont thermique,
- Compris tapées d'isolation avec système compatible avec l'isolation thermique par l'intérieur,
- Compris parecloses adaptées au double vitrage,
- Double vitrage clair feuilleté P5A de type SP10, vitrophanies et bandes de visualisation réglementaires,



- Quincaillerie : passage 90cm mini, barre antipanique intérieure, ferme porte, serrure 3 points, compris plaques, rosace, etc...Manœuvre dans les règles d'accessibilité PMR et IS, Vantail semi-fixe avec crémone pompier. Pas d'ouverture possible depuis l'extérieur,
- Butoir de porte aluminium brossé et caoutchouc fixé sur élévation ou sol.
- Compris montants, traverses, renforts, ect...,
- L'ensemble conforme aux réglementations d'accessibilité PMR et IS,
- Y compris toutes sujétions de fixations, de précadres, d'habillages et d'étanchéité (bavettes, tapées, etc...),
- Formes géométriques : Suivant documents graphique d'architecte.

Protection solaire et fermeture :

- Aucune

Habillage :

- Habillage intérieur et/ou extérieur périphérique en linteau, tableaux et appuis de même RAL que l'ensemble, si nécessaire.

Contact feuillure :

- Aucun (présence de ferme porte sur ouvrant).

Dimension totale de l'ensemble :

- Largeur : 2.85m
- Hauteur : 2.60m

LOCALISATION

Salle d'essais de la halle technique

